

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-334-1018 du 28/11/05

SESSION 2006 - CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE POUR LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (2 CA-SH)

Destinataires : Personnels des 1^{er} et 2nd degrés

Affaire suivie par : Mme GIUSTINIANI Tel : 04 42 91 72 12 Fax : 04 42 38 73 45

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

VU le décret n°2004-13 du 05-01-04 ;
VU l'arrêté ministériel du 05-01-04, publiés au BOEN spécial n°4 du 26-02-2004 portant création et organisation du 2 CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap).

ARRETE

Article 1 : Le registre des inscriptions à la session 2006 du 2 CA-SH est ouvert du jeudi 15 décembre 2005 au mardi 31 janvier 2006 au Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille

Les candidats doivent réclamer le dossier papier nécessaire à l'inscription au bureau des concours du Rectorat DIEC 2.04 place Lucien Paye - 13621 - Aix-en-Provence cedex1, et le renvoyer complet à la même adresse pour le mardi 31 janvier 2006 dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

L'envoi en recommandé simple est conseillé. Tout dossier posté après la date limite du 31 janvier 2006 sera rejeté.

Article 2 : La date limite pour le dépôt des mémoires professionnels (en 4 exemplaires) auprès du bureau des concours du Rectorat est fixée au mercredi 31 mai 2006 dernier délai.

Article 3 : Les épreuves orales auront lieu dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2006/2007. Les candidats seront convoqués individuellement.

Article 4 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.